

318

P NP

DM48

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

MÉMOIRE
présenté
par
Joane Mc Dermott

JUIN 2015
Dans le cadre
du
BAPE

PROJET ÉOLIEN

KSE
à
Saint-Cyprien

*Faucon photographié de ma fenêtre
ce printemps 2015*

Saint-Bernard-de-Lacolle, juin 2015

Monsieur le président,
Monsieur le commissaire

Après toutes ces années, tout ce temps passé à dénoncer ces irrationnels, révoltants et inutiles projets éolien à Saint-Valentin, à Saint-Bernard et à Saint-Cyprien, je ne sais plus comment aborder ce sujet.

Tout a déjà été dit et redit, ou presque, depuis 1997, date du premier BAPE pour le projet de parc éolien de la Gaspésie. Les éoliennes sont à peu près les mêmes, plus grosses maintenant, peut-être que la mécanique est moins bruyante mais dû à leurs tailles gigantesques le phénomène du bruit aérodynamique est plus important. Les promoteurs sont facilement interchangeable, anglais, canadiens ou mohawks leur seul souci est de tirer le plus de profit et de subvention possible en en faisant un minimum, à preuve les études d'impacts bâclées par tous et les suivis plus ou moins aléatoires.

J'ai vécu le BAPE de Saint-Valentin en 2011 où toutes les questions soulevées par ce genre de projet ont été abordées. Notre santé compromise, nos paysages gâchés, les surplus d'électricité, des études d'impacts incomplètes et mensongères, la perte et les dommages causés sur les terres agricoles, l'avifaune, les chiroptères et les habitants de nos forêts menacés, la perte de valeur de nos propriétés, l'invasion de notre territoire sans notre consentement, l'absence de réelle volonté de consulter et d'informer de la part des promoteurs et des élus, des élus en conflit d'intérêt etc. Tout cela a été à maintes reprises exposés, documentés, discutés, évalués pour en fin du compte un résultat plutôt semblable. Les commissions du BAPE font en général un bon travail, tiennent compte des tous les aspects du dossier qu'ils doivent évaluer et font de bonnes recommandations. Mais.....

Tout est fait comme si. Si on faisant semblant que tout est nouveau, semblant de ne pas connaître les arguments du camp du oui et du camp du non maintes fois exposés depuis 1997.

Je vous sais gré Messieurs Bergeron et Haemmerli de continuer quand même à montrer un intérêt et à tenir compte de nos arguments, questionnements et inquiétudes.

Vous Messieurs Bergeron et Haemmerli ainsi que votre équipe qui avez participé à plusieurs BAPE concernant les éoliennes, gaz de schiste, pétrole ou autres dossiers chauds contestés par les populations concernées ne devez certainement pas être dupes de la mécanique inhérente à tous ces projets.

Les promoteurs arrivent avec leur argent à investir (il faut que ça rapporte), attiré par les subventions gouvernementales à la clé. Les différents ministères et organismes concernés avalisent trop facilement ces projets en acceptant des approximations dans leurs plans, devis et étude d'impact. Les élus intéressés par les redevances qu'on leur fait miroiter quand ce n'est pas la peur de poursuite qui les guide ou encore parce qu'ils profiteront personnellement des retombées économiques font la promotion de ces projets même si leur population est majoritairement contre.

Toujours le même scénario qui se répète. On appelle ça : “**du développement durable**”! Comment ne pas être cynique face à l’hypocrisie et au non-sens de tout ça. Le gouvernement nous livre pieds et poings liés aux promoteurs. Nous nous retrouvons au banc des accusés avec le fardeau de la preuve, obligés de se défendre et traités avec mépris. Les promoteurs, bardés de toutes parts par leurs avocats et tous leurs spécialistes, ignorent nos arguments valables et légitimes, ils les esquivent pour n’en retenir que le syndrome “NIMBY”, pas dans ma cour, quelle arrogance!

En effet, pas dans ma cour, ni dans celle du voisin. C’est on ne peut plus légitime de ne pas se laisser envahir par des gens sans scrupules qui se cachent derrière des discours “verts” mais qui n’en ont en réalité que pour l’argent, le profit. Légitime de ne pas vouloir d’une industrie dans sa cour, sur ses terres agricoles, dans ses paysages et sur la route de nos oiseaux migrateurs.

Tous ces promoteurs sont baratineurs et nous racontent des fables. Dans le cas précis qui nous concerne, il s’agit de la fable du bon autochtone. Il nous parle de valeurs traditionnelles, nous dit de ne pas penser à nos désirs et besoins du moment présent mais de penser au bien-être des générations futures (discours bon pour les autres). On pourrait presque y croire si ce n’était du massacre qu’ils s’apprêtent à faire sur de magnifiques terres agricoles, du peu de cas qu’ils font de la faune et de l’avifaune menacées, du peu de respect qu’il ont pour les populations touchées, pour le peu de considération qu’ils ont pour nos nappes phréatiques si fragiles.

Je tiens à souligner ici que j’ai un immense respect pour les mohawks “**qui marchent leur parole**”, je pense entre autres, aux gens du “Mohawk Traditional Council” du clan du loup et du clan de l’ours qui nous soutiennent dans notre lutte et que nous soutenons dans la leur pour la protection de la terre-mère.

Vous le savez sans doute, M. Bergeron et M. Haemmerli, vous qui avez participé activement à de multiples BAPE, que la grande partie des recommandations que vous avez faites n’ont pas été retenues ou respectées par le gouvernement? N’ont pas été entendues peut-être?

Vous savez que les mêmes failles se répètent d’un projet à l’autre.

BAPE RAPPORT 109 FÉVRIER 1997 GASPÉSIE: (M.Haemmerli, commissaire)

- “...la commission recommande que le projet ne soit **pas réalisé en milieu habité**”
- “finaliser l’étude d’impact jugée incomplète sur ...l’étude de bruit, ...sur les effets sur les pratiques agricoles, ...sur la faune aviaire...”
- “que les activités de démantèlement prévues à la fin du contrat avec H.Q. Soient complètes, **y compris l’équipement souterrain et les bases de béton**, ...un fond de démantèlement devrait être constitué par le promoteur....”

BAPE RAPPORT 190 MARS 2004 MONTS COPPER ET MILLER,
MURDOCHVILLE

- "La consultation devrait se faire **en amont...**"

BAPE RAPPORT 217 SEPTEMBRE 2005 BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À
VALLEAU:

- "...le développement de la filière éolienne au Québec se fait de façon précipitée et que certains ont qualifié d'anarchique /.../ il y a lieu de répondre à certaines questions avant d'aller de l'avant avec l'évaluation environnementale de futurs projets de parcs éoliens."
- "le ministère des Affaires Municipales et des Régions devrait encadrer davantage le développement de l'énergie éolienne... en réponse aux préoccupations du milieu."

BAPE RAPPORT 232 SEPTEMBRE 2006 MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

- "**le projet tel que présenté dans sa version la plus récente ne peut être réalisé.** ...élargir la zone d'étude, tenir compte des contraintes du milieu humain et biophysique et le développer en concertation avec la population et les autorités locales."
- "ce projet représente un **risque pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture et ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté**".
- "Le modèle actuel d'implantation de parcs éoliens fait en sorte qu'**un promoteur se réserve un territoire à priori rentable sans consulter les municipalités, les MRC ou autres instances locales et régionales.** Ces dernières ne seront informées de la localisation précise du projet qu'au moment où il sera, dans les faits, largement prédéfini par les ententes intervenues entre les propriétaires terriens et le promoteur. **...Des ajustements sont nécessaires au processus qui mène à l'implantation de parcs éoliens en terres privées...**"
- "...La commission est d'avis que ce **fonds de démantèlement** devrait faire l'objet d'une fiducie et être alimenté par une cotisation annuelle **dès la mise en service du parc éolien.**"

BAPE RAPPORT 233 SEPTEMBRE 2006 MRC DE MATANE

- "les **régléments de contrôle intérimaires sont très variables** entre les diverses MRC. De plus, la MRC de Matane a des exigences moins contraignantes, et ces exigences varient même entre les municipalités de cette MRC. **Bref, le sentiment d'injustice et d'iniquité est croissant dans la communauté.**"
- "**...les éoliennes situées en milieu agricole devraient être localisées prioritairement sur des sols à faible potentiel, en bordure des champs ou des chemins existants...**"

- “...une étude visant les répercussions des éoliennes sur la valeur de revente des propriétés devrait être réalisée...”

Tous les rapports produits par les différents BAPE depuis cette date:

- Rapport 238 à Carleton-sur-Mer en 2007;
- Rapport 255 à Gros-Morne et Montagne sèche en décembre 2008;
- Rapport 267 dans la MRC de l'Érable en mars 2010;
- Rapport 276 au Massif du Sud en avril 2011;
- Rapport 279 à Saint-Valentin en juin 2011,

relient toutes les failles de la filière éolienne telle que développée par nos gouvernements depuis le tout début.

Ces rapports traitent de toutes les questions que nous avons soulevées depuis le début des audiences à Saint-Cyprien et font des recommandations en conséquence. J'ai fait une petite et incomplète liste des sujets et recommandations qui n'ont, je crois, toujours pas été respectées:

- transparence et acceptabilité sociale;
- larges consultations publiques préalables bien avant celles du BAPE;
- **fond de démantèlement dès la première année;**
- dénonciation de l'**examen à la pièce des projets éoliens** tel que pratiqué depuis 1997;
- les lignes de transport d'électricité pas assujettie à la procédure d'évaluation;
- la pertinence pour le MDDEP et le MAMOT d'accélérer la prise en considération des principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit la Loi sur le développement durable ;
- faire une étude sur la perte de valeur marchande des résidences principales ou secondaires situées à proximité des parcs éoliens;
- faire une étude approfondie sur l'impact des sons, infrasons et sons de basse fréquence;
- création d'un comité interministériel chargé de faire l'harmonisation réglementaire des MRC;
- application de la stratégie québécoise sur les aires et les espèces protégées;

- application du principe accès au savoir pour toutes les instances concernées dont évidemment la population et ce dès que se manifeste une volonté de créer un projet dans une région.

À CELA S'AJOUTE POUR LE PROJET KSE SPÉCIFIQUEMENT

Le décret 1044-2008 du 29 octobre 2008:

1. L'appel d'offres du distributeur vise à soutenir le développement de projets éoliens autochtones au bénéfice des nations et des communautés autochtones du Québec.....

Il est entendu :
qu'un traitement privilégié sera accordé en fonction du niveau de participation d'une nation autochtone, de ses communautés ou de ses institutions à la capitalisation ou au contrôle du projet;.....

En 2008 ce décret gouvernemental énonce qu'une communauté autochtone peut déposer un projet éolien n'importe où dans sa région administrative, la Montérégie, et qu'elle n'a pas besoin pour cela de l'aval du Conseil Municipal ou elle veut s'implanter, il lui suffit de trouver des propriétaires signataires.

Nous sommes situés à 45 kilomètres de la réserve de Kahnawake. Rien à voir avec la réserve. Donc ce projet devrait être traité par les différentes instances gouvernementales comme tous les autres projets l'ont été. Qu'on cesse de nous rabattre les oreilles avec des valeurs ancestrales et qu'on parle de promoteurs en affaires! D'ailleurs une grande proportion des citoyens se prononçant contre le projet parle de leur peur de voir le projet accepté simplement parce qu'il serait autochtone. Cela malgré toutes les lacunes et déficiences de leur étude d'impact, malgré tous leurs manquements aux 16 principes de la loi sur le développement durable et malgré une opposition citoyenne fortement majoritaire.

Si cela était, si ce projet voyait le jour, je n'ose imaginer la réaction cynique des gens, je n'ose imaginer la déception, le désabusement, la frustration et le désespoir de tout ceux qui ont cru depuis le début qu'ils seraient écoutés. J'en fait partie.

Investissement d'affaire à Hemmingford

Résidence pour personnes âgées à Hemmingford : 2,5M\$

C'est dans les documents déposés par le promoteur qu'on retrouve cette annonce. On peut à première vue se demander ce que cela a à voir avec le projet éolien. Mais si l'on songe que ce projet se situe dans la MRC des Jardins du Québec, là où les avis sont partagés sur la question éolienne et surtout que le maire de Hemmingford est aussi le

préfet de la MRC, on peut peut-être comprendre pourquoi nous n'avons jamais eu d'appui ni d'écoute véritable de la part du préfet.

Maire en conflit d'intérêt

Ce n'est pas un sujet qui a été beaucoup traité dans les précédents BAPE, mais c'est une réalité qui s'impose dans plusieurs projet éolien sur toute la planète et entre autre sur la planète Saint-Cyprien.

Il est important de souligner que si le maire Lefebvre a été réélu ce n'est pas parce que les électeurs voulaient de ses éoliennes. Sa campagne était, entre autre, basée sur le fait qu'il ferait tomber les poursuites si il était élu et que si les gens ne voulaient pas d'éoliennes ils n'avaient qu'à le signifier au BAPE et il n'y en aurait pas.

“Notre équipe propose d'arrêter les recours judiciaires et ainsi cesser les dépenses inutiles et non justifiées.” Tiré de textes postés aux citoyens

“Tous les citoyens désirant s'exprimer pourront le faire et le BAPE tranchera la question” id

Comme si c'était si simple! Sa campagne portait aussi sur les problèmes d'approvisionnement en eau, les dépenses du maire précédent, les taxes foncières:

“Après huit ans de règne pour l'équipe Tremblay, où en sommes-nous? Des hausses de taxes, des frais juridiques, des dettes considérables et aucun surplus!” id

“...nous nous sommes mérités, selon la Presse du 28 novembre 2011, la septième place sur les 1100 municipalités du Québec ayant la plus forte hausse de taxes de 2006 à 2011 avec UNE AUGMENTATION DE 93,9%” id (critique de la gestion de l'équipe précédente).

Clairement, vu le résultat de la pétition que Le Vent Tourne a déposé à la commission et considérant l'insatisfaction de la population face aux politiques économiques du maire précédent, les électeurs de Saint-Cyprien n'ont pas voté pour l'équipe Lefebvre parce qu'ils voulaient de cette centrale industrielle éolienne.

UN BIEN TRISTE CONSTAT EN 2015

Nous en sommes encore aujourd'hui, avec vous, qui avez assisté à bien des BAPE, vous qui avez fait toutes ces recommandations visant à améliorer le fonctionnement anarchique et chaotique de la filière éolienne, vous qui en connaissez sans doute mieux que nous les failles et les injustices,

nous en sommes avec l'énergie du désespoir à tenter de vous convaincre de l'ineptie de laisser ce projet voir le jour chez-nous.

POURQUOI DEVONS-NOUS ENCORE FAIRE LA PREUVE
DE L'INUTILITÉ ET DE LA NÉFASTE EMPREINTE DE CE PROJET
CHEZ-NOUS? EN MILIEU HABITÉ?
ET SUR LES MEILLEURES TERRES DU QUÉBEC?



LA FAUNE

J'en viens maintenant à un sujet qui me tient particulièrement à coeur, la protection de la faune aviaire, de la faune terrestre et des chiroptères.

J'habite à Saint-Bernard une propriété comprenant un boisé de 66 arpents situé à côté de la zone prévue du parc éolien, du côté ouest du projet. Tout ce côté de la zone convoitée n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie et sérieuse de la population faunique de ces forêts alors qu'il donnerait directement sur le projet.

Peut-être que le promoteur devrait mettre des affiches mettant en garde les animaux et oiseaux de ces bois tout en leur donnant un cours d'alphabétisation? Excusez mes sarcasmes, mais je trouve indécente cette omission.



Photo prise de la demeure de Mme Hélène Lamoureux au 200 Rte 221 à Lacolle

J'ai recensé plus d'une soixantaine d'espèce d'oiseaux juste sur mon petit territoire. J'ai régulièrement la visite de renards, de chevreuils, de lièvres, de rats-laveurs, de mouffettes, de dindons sauvage, et occasionnellement de martre et de coyotes que j'entends par ailleurs très souvent la nuit.

Je crois qu'il est important de voir dans quel contexte environnemental se situera ce projet d'éoliennes industrielles si il voyait malencontreusement le jour. Dans un dossier récent publié par TC média, avril 2015, on nous dit que "La faune de la Montérégie est plus menacée que jamais" que la "Montérégie est en tête de liste". Que des 19 espèces menacées de disparaître au Québec, 11 se retrouve en Montérégie.

On nous parle aussi des conséquences de "l'austérité". *"Quatorze équipes pilotées par le MFFP existent pour aider le rétablissement de 29 espèces animales relevant de la compétence du provincial. Leurs **activités sont toutefois suspendues** de façon temporaire depuis octobre dernier le MFFP désirent réduire ses dépenses de fonctionnement".* Nature Québec déplore que tous les efforts pour protéger ces espèces en péril soient en pause. *"Déjà que les plans de rétablissement étaient peu appliqués. Là on a peur qu'ils soient abandonnés. C'est une **détérioration de la situation**"* a dénoncé Philippe Blais, président du CREM. Mme Gallais de Nature Québec dénonce le fait que le Québec ne se rapproche pas de son objectif de créer 12% d'aire protégée sur le territoire alors que *"la création d'aire protégées est un outil indispensable pour protéger la biodiversité."* Le Reflet 1er avril 2015

En février 2011, le Journal Le Courrier titre *"Un corridor pour la biodiversité"*. On nous dit que *"Protéger des boisés, c'est bien, mais encore faut-il que les espèces puissent bénéficier d'une superficie suffisamment grande"*

On nous apprend que Nature Action travaille à sauvegarder trois grands corridors forestiers dont le corridor naturel des Montérégiennes. *"Environnement Canada recommande que ces corridors conserve une largeur minimale de 900 mètres et ils ne devraient pas être interrompu sur une distance de plus de 200 mètres."*

I



Photo prise de derrière la demeure de Mme Hélène Lamoureux, 200 Rte221, Lacolle

Il ne faut pas oublier non plus que c'est en Montérégie que *se retrouve la plus grosse densité de population et le plus de développement d'activités humaines.* Dans ce contexte, le développement de l'éolien dans notre secteur est une aberration qui s'ajoutera à toutes les autres entreprises demandant du déboisement ou de la perte de terres agricoles. Comment le MFDP peut-il laisser faire cela.

Dans l'étude d'impact du promoteur concernant la faune aviaire et les chiroptères, nul part il n'est fait mention de la présence du faucon pèlerin qui nidifie à nouveau dans notre région et ce à moins de 10 kilomètres du projet!!! Lorsqu'on sait qu'un faucon peut voler jusqu'à une vitesse de plus de 300km/h en piqué et jusqu'à 100km/h en vol de placement, on réalise qu'en très peu de temps le faucon peut se retrouver dans ce qui peut constituer son secteur et qui serait aussi celui de la centrale éolienne projetée.

Simplement en observant mon secteur, j'aperçois tous les jours des oiseaux de proie, que je n'arrive pas toujours à bien identifier et des rapaces comme l'urubu à tête rouge qui survolent le secteur. Je les vois aussi venir se nourrir des oiseaux que je nourris moi-même juste sous mes fenêtres. Mes voisins et des cultivateurs entourant le secteur m'ont dit aussi observer tous les jours le passage de ces magnifiques oiseaux. Ainsi il apparaît clairement que l'étude faite par les spécialistes embauchés par le promoteur ne reflète pas la réalité. Que son effort d'inventaire est nettement insuffisant sur les secteurs étudiés et que de trop grandes parties entourant le secteur visé pour les éoliennes ont été carrément oubliées! Tout cela est inacceptable.

Je vais juste souligner ici, que comme beaucoup d'observateurs de la région, nous assistons tous les automnes et tous les printemps au passage de milliers d'oiseaux migrateurs, bernaches et oies blanches. Ces passages ont été considérablement minimisés par les rapports du promoteur. De plus serait-il réellement prêt à s'engager à arrêter toutes ces machines dans le temps de la chasse? Ou alors prêt à interdire à tous les nombreux chasseurs de la région de chasser près du secteur éolien?

En ce qui concerne les chiroptères je suis inquiète lorsque je vois qu'au site de détecteur Anabat, la station d'écoute n°1 placée à l'est de l'éolienne 1 devant un petit boisé, se retrouve regroupé la majorité des cris avec 91.3% des enregistrements de cris des chauves-souris. À partir de ces données comment peut-on ignorer tout le secteur à l'ouest des éoliennes 1 et 2, une section boisée avec zone humide, qui je le rappelle est la plus susceptible d'abriter les chauve-souris avec les autres petits îlots situés sur l'aire du projet ?

Comment se fait-il que dans un contexte de très grande précarité de survie des chauves-souris, le ministère de la Faune permette à deux éoliennes de se situer là où se retrouve la très grande majorité des cris répertoriés ? De plus les études effectuées datent de 2009 à 2011 dans un contexte de déboisement massif en Montérégie. Quand on sait qu'une chauve-souris se reproduit très peu (1 ou 2 petits) et qu'elle peut vivre jusqu'à 20 ans, CHAQUE MORTALITÉ EST IMPORTANTE et menace la survie de l'espèce. Auparavant on avait surtout peur pour les espèces migratrices mais avec le problème de museau blanc, toutes les chauves-souris sont en danger.

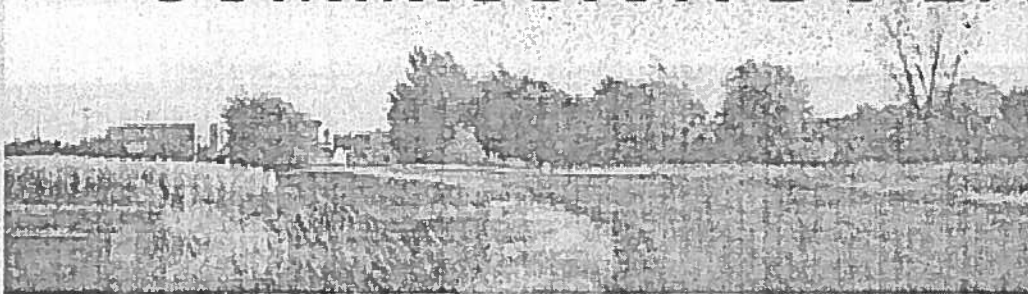
Donc je considère qu'aucune concession ne devrait être consentie au promoteur ou à toute équipe du ministère de la faune, pour cause de manque de temps ou de ressources matérielles. Tout cela est éminemment politique et c'est tout l'équilibre écologique toute la biodiversité qui est en danger.

Merci de votre attention

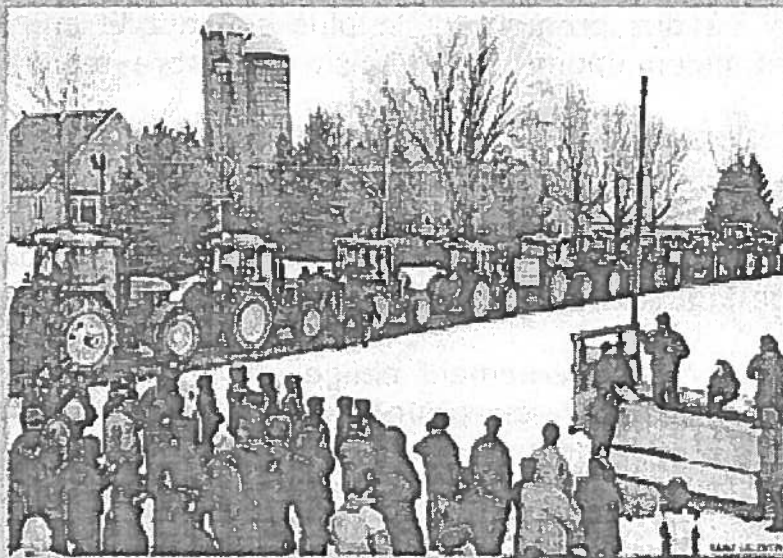
Joane Mc Dermott

Je joins à ce mémoire, mon précédent mémoire déposé dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin. Je considère qu'il fait partie intégrante de ce présent mémoire. Merci

MÉMOIRE COMMISSION DU BAPE



PROJET ÉOLIEN DE SAINT VALENTIN



SANT VALENTIN

LARGEUR DE DEUX PALES À L'HORIZONTALE
50 PERSONNES



ST VALENTIN



Monsieur le président, Monsieur le Commissaire,

Je suis et je me sens concernée par ce projet à plus d'un titre.

D'abord comme Québécoise, mais aussi comme résidente de Saint-Bernard de Lacolle et comme voisine des Municipalités de Saint-Valentin, de Saint-Paul de l'Île aux Noix et de Saint-Cyprien (trois municipalités touchées par le présent projet).

Je me sens aussi concernée comme être humain à l'échelle de la planète.

Comme Québécoise,

je suis consternée de la façon dont notre gouvernement gère ses politiques énergétiques.

Je ne reviendrai pas sur le coût de revient exorbitant de l'énergie éolienne (son coût humain sera traité ultérieurement), mais je tiens à souligner que c'est encore le petit contribuable qui devra compenser le manque à gagner d'une énergie achetée à fort prix à des promoteurs le plus souvent étrangers, qui feront leurs profits pendant qu'on épongera le déficit à l'ombre mouvante de gigantesques pales.

Monsieur Charest, Madame Normandeau et Monsieur Arcand nous assurent main sur le coeur qu'il n'y aura pas de projet là où les populations n'en veulent pas. Pendant ce temps les projets ne cessent de se multiplier malgré l'opposition et la détresse de populations submergées, bafouées dans leur droit à la démocratie.

D'ailleurs à ce niveau, lorsque ce gouvernement oblige, musèle et bâillonne les municipalités les obligeant à recevoir les promoteurs comme des rois, les engageant à promouvoir des projets dont ils ne veulent pas, peut-on parler de démocratie ?

Est-ce normal que nos conseils municipaux aient peur de poursuite lorsqu'ils veulent faire adopter des règlements visant à protéger leurs territoires et leur population ? Quel pouvoir nos gouvernement ont accordé à des investisseurs du privés !

Est-ce normal qu'un promoteur installe son bureau au conseil municipal pendant que la population n'arrive pas à se faire entendre ?

Ce gouvernement ne se contente pas de museler les conseils municipaux, il va beaucoup plus loin. Tous les ministères et instances gouvernementales sont

tenus de faire passer cette politique énergétique chaotique et anarchique devant l'objet de leur propre mission.

LA CPTAQ: dont la mission est de "garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles "

Est tenue de dézoner des centaines d'hectares des meilleures terres arables (richesse non renouvelable) les soustrayant ainsi de notre maigre 2% de terres arables . Pris un à un ces retranchements semblent minimes, mais lorsqu'on les cumule, ces pertes deviennent majeures. D'ailleurs d'après le MAPAQ, la proportion des aliments consommés au Québec provenant du Québec serait passée de 78% à 33% au cours des 25 dernières années !

LE MRNF: dont la mission est "d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire, de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur au bénéfice des citoyens. De veiller à l'aménagement durable des forêts publiques, à la mise en valeur des forêts privées ainsi qu'à celle de la faune et de son habitat".

Premièrement, le simple citoyen loin de profiter de ce développement éolien anarchique sur son territoire en paie les frais et de toutes les façons il est perdant. Deuxièmement l'installation de structures industrielles dans nos plus belles forêts et sur nos meilleures terres agricoles alors qu'on dispose de territoires de terres et de forêts de faible qualité est une aberration. Ce n'est pas là une façon de préserver nos ressources naturelles que de donner en pâture à des promoteurs affamés nos plus belles richesses.

LE MDDEP: dont la mission, entre autre, est de protéger l'environnement et les écosystèmes naturels en assurant un environnement sain/.../conserver la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens, miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable, basé sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et

de

respect.

Compte tenu de la façon dont les citoyens sont informés lorsque les décisions se prennent et lorsque sont choisis les sites d'implantation des éoliennes industrielles, compte tenu du peu de considération

accordé à leurs opinions, compte tenu du viol systématique de milieux et d'écosystèmes naturels, on peut dire que le MDDEP failli à sa tâche et ce malgré de multiples mises en garde par le BAPE depuis des années.

J'ajouterai à cette liste d'instances et ministères détournés de leur mission les :

MAMROT

MAPAQ

MINISTÈRE DU TOURISME

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

LES MRC.

En complet désaccord avec leurs mandats, ils obéissent aux intimations et directives despotiques émanant du politique. Ceci afin de complaire aux lobbys trop puissants de l'éolien. Ils perdent ainsi toute crédibilité auprès d'une population de plus en plus lucide, critique et révoltée d'être à ce point ignorée et méprisée.

LOI ET PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre gouvernement se dit fier d'être une des rares entités politiques dans le monde à s'être doté d'une politique énergétique et d'une loi sur le développement durable. Il nous parle de la "nécessité d'une vision claire", de la "nécessaire implication des intervenants" et de "l'obligation d'avoir des mécanismes d'évaluation et de reddition de compte."

Cette loi est sensée engager le gouvernement à "assurer l'évaluation transparente des résultats atteints".

Ce sont là en effet de fort louables intentions ... à condition de les respecter.

Qu'en reste-t-il de cette loi, quand dans la pratique chacun des 16 principes la soutenant sont ignorés voir violés par un ou l'autre des différents acteurs dans ce dossier ?

- Au niveau SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE, qu'est-ce que ça veut dire pour ce gouvernement "avoir droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ?

Le simple principe de précaution n'est même pas respecté et toutes les études sérieuses menées par des instances reconnues de leur milieu sont systématiquement rejetées lorsqu'elles ne concordent pas avec les données admises à ce jour par notre gouvernement.

- Au niveau ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES, que signifie "les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité /.../ d'éthique et de solidarité sociales ?

Est-ce solidaire, éthique et équitable d'imposer, contre leur volonté, à toutes ces populations, sans véritable consultation préalable et contre leurs accords, des centrales éoliennes industrielles de cette envergure sur leurs territoires ? À 750 mètres de leurs lieux de résidences ?

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, "la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement";

Comment peut-on parler de protection de l'environnement lorsqu'on envisage d'installer ces méga-structures sur les meilleures terres agricoles de la province ? Et en plein couloir migratoire de milliers d'oies blanches, de bernaches et de canards ?

- EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, "l'économie doit être performante /.../ prospère /.../ et respectueuse de l'environnement";

Peut-on dire que de vendre l'électricité à perte, de laisser les promoteurs du privé empocher les profits, en les subventionnant est très performant ? En quoi cela peut-il être prospère pour le Québec ? Et en quoi est-ce respectueux de l'environnement lorsque partout au Québec on rase des hectares de nos plus belles forêts, on souille nos belles terres agricoles et demain lors du démantèlement, on laissera dans le sol des tonnes et des tonnes de béton ?

- PARTICIPATION ET ENGAGEMENT, "des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires/.../ pour une vision concertée...";

Jusqu'ici, en dehors de notre présence au BAPE, nous les citoyens, n'avons jamais participé et n'avons jamais été appelé à s'engager dans une vision concertée du développement de ces projets, tant au niveau environnemental, social qu'économique.

- ACCÈS AU SAVOIR, "l'accès à l'information... doit être encouragé... améliorer la participation effective du public..." ;

Non seulement le public n'est-il pas appelé à participer mais il est tenu dans le secret de toutes les tractations ayant cours avec les signataires de contrat d'option ou avec les élus municipaux . Lorsque les rencontres d'informations publiques ont lieu, les projets sont déjà acceptés par les municipalités et ou les MRC.

- SUBSIDIARITÉ, "pouvoirs et responsabilités... répartition adéquate des lieux de décision...souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés" ;

Qu'est-ce que ça signifie la répartition adéquate des lieux de décision ? Que le bon peuple étant incapable de s'occuper lui-même de son territoire ce sont les différentes instances gouvernementales qui s'en occuperont ? Belle façon de se rapprocher des citoyens et des communautés, par chance que notre gouvernement connaît le "niveau approprié d'autorité". Ainsi aucun besoin d'acceptabilité sociale !

- PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE, "rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci";

Si on appelle collaborer le devoir de se soumettre aux exigences de ce gouvernement tant pour la CPTAQ qui est sommée de dézoner à tout vent pour installer ces gigantesques machines que pour toutes les autres instances obligées d'avaliser les politiques venues d'en HAUT, on peut dire que cette partie de principe est respectée. Par contre, en installant une centrale éolienne sur un territoire donné les promoteurs ne sont nullement tenus de respecter les règlements en vigueur sur le territoire limitrophe, encore un abus.

- PRÉVENTION "en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source" ;

Depuis le début du développement éolien au Québec jamais les propriétaires de centrales éoliennes placés en présence de risques connus sur : la santé, le bruit, la vie animale, la dépréciation des terres et résidences, les signaux de télécommunications, l'atteinte à la viabilité touristique de villages ou de régions entières, la fracture sociale de communautés déchirées, la destruction de nos magnifiques paysages et sur l'économie n'ont été empêché d'aller de l'avant dans leur invasion de

nos terres, de nos forêts et de nos montagnes et ce sans mesures réelles de prévention, d'atténuation ou de correction !

- PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL "sa conservation favorise le caractère durable du développement. ...assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur... en tenant compte de la rareté et de la fragilité qui le caractérise ;

Chaque communauté doit se battre afin de faire respecter ses biens culturels, ses lieux et ses paysages contre la pollution visuelle et la proximité des mégas parcs éoliens. Les seules protections existantes plus ou moins efficaces et très aléatoires, sont les RCI dont les MRC se sont dotées afin d'établir les distances séparatrices.

Et comme aucune harmonisation entre MRC n'a été faite à ce jour malgré la création d'un comité créé dans ce but en 2006, une MRC n'est pas assurée de faire respecter ses normes de distance par une autre MRC dont le RCI serait différent.

- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ... "Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens";

Le choix des emplacements pour les centrales éoliennes existantes et en devenir est complètement laissé au bon vouloir des promoteurs qui eux ne sont intéressés que par le maximum de profits qu'ils peuvent générer. Le maintien des espèces et des écosystèmes n'est qu'un irritant pour ces gens. Le laxisme et l'aveuglement des différentes instances gouvernementales concernées et chargées de leur protection, n'empêchent que très rarement la dégradation d'écosystèmes fragiles et le déséquilibre environnemental de bien des espèces.

- RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES "les activités humaines doivent être respectueuses... en assurer la pérennité;

Depuis le début du développement éolien au Québec, jamais n'a été analysé l'impact cumulatif que toutes les centrales existantes ou à venir ont ou auront sur les écosystèmes. Si ce n'est pas fait dans un avenir très rapproché, des dégâts irréparables se produiront. Tout indique que le manque de responsabilité et la vision limitée de notre gouvernement nous conduisent tout droit à cette catastrophe.

- PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE "...approche d'écoefficient, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

Ce ne sont là que mot creux sans aucune politique effective soutenant ces voeux

pieux.

- POLLUEUR PAYEUR, "...dont les actions dégradent l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement...;

Tel que suggéré à maintes fois par le BAPE et par les citoyens, des fonds de sécurités et de démantèlement devraient être exigés des propriétaires préalablement ou à tout le moins dès le début de la construction des centrales industrielles or il n'en est toujours rien.

- INTERNALISATION DES COÛTS, "la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale."

Au prix payé par le gouvernement pour l'électricité produite par les éoliennes en y incluant toutes les subventions cachées, ainsi que le fait que le gouvernement n'exige pas de fond de démantèlement avant la 11e année d'existence des centrales il est certain qu'au terme de leur vie, ces centrales coûteront très chers aux contribuables . Les routes seront à refaire et les municipalités faute de démanteler ces catafalques hors de service se retrouveront avec des cimetières de funèbres structures métalliques.

Comme Résidente-propriétaire

d'une maison située sur un boisé de 66 arpents à Saint-Bernard de Lacolle, je suis inquiète.

Là où ma maison est située, je ne verrai pas les éoliennes, ni sans doute ne les entendrai. Ce n'est pas le cas des très nombreux citoyens de Saint-Bernard de Saint-Cyprien et de Saint-Valentin dont je me sens profondément solidaire. Ce n'est pas le cas non plus des résidents de mon boisé.

Je suis inquiète de ce que notre gouvernement impose à tous nos paisibles villages, de la façon dont il bafoue tous nos droits sans considération pour notre environnement.

Je suis inquiète pour les habitants de ce petit boisé dont je me sens la charge, en étant actuellement la propriétaire (je sais la chose fort éphémère). C'est une des rares petites forêts de la région Montérégienne. Elle est d'ailleurs densément peuplée.

Nous y avons vu des chevreuils, renards, martres, lièvres, marmottes, rats-laveurs, moufettes, coyotes, écureuils, tamias, belettes et même 6 marçassins probablement échappés d'un élevage.

Ce boisé sert aussi de résidences à de multiples espèces d'oiseaux, dont les dindons sauvages, gélinoxes huppées et tétras du Canada, des faisans, des buses, des éperviers et des faucons sans compter tous nos oiseaux quotidiens, les cardinaux, les geais bleus, les sittelles, les mésanges, les nombreux pics et j'en passe.

Notre étang sert aussi de halte pour les canards, les bernaches et les oies blanches qui d'ailleurs nous survolent par milliers à tous les printemps et les automnes.

Mon conjoint et moi-même sommes très soucieux de préserver cet espace contre toutes invasions. Que ce soit par les chasseurs ou les vendeurs de machines à vent.

D'après le Manifeste de Darmstadt (en français sur www.eoliennes.net) en parlant des animaux exposés directement aux infrasons des aérogénérateurs, il est dit:

«les animaux sauvages, beaucoup plus sensibles et réceptifs, désertent définitivement les zones industrielles que sont les forêts d'aérogénérateurs».

Lors d'un passage au splendide Massif du Sud, j'ai rencontré des résidents de Matane vivant à proximité de centrales éoliennes. Ces personnes m'ont déclarées ne presque plus voir d'animaux sauvages dans leur boisé depuis l'installation des éoliennes, confirmant ainsi nos craintes.

Dans cette région gaspésienne il reste encore de vastes forêts (peut-être plus

pour longtemps au rythme ou le gouvernement encourage le pillage de la richesse) où les animaux peuvent aller s'établir. Mais ici, en Montérégie, si ces animaux doivent fuir que leur arrivera-t-il ? Où iront-ils ?

Un exemple:

En bordure du village de Napierville, près d'un nouveau développement qui a exigé le déboisement d'une des dernières parcelles existantes de la municipalité, vivent 2 renards roux, complètement désorientés, survivant grâce à quelques résidents qui les nourrissent et les protègent.

Si ces projets éoliens de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien voient le jour contre toute acceptabilité sociale, qu'arrivera-t-il à ces animaux dont le statut est déjà précaire. Si ce projet est accepté c'est leur disparition qu'on permet et cela est inacceptable et irresponsable.

Le danger existe réellement. D'autant plus que lors d'une rencontre entre le maire Tremblay de Saint-Cyprien, son avocat et M. Lortie, adjoint de la ministre Normandeau, monsieur Lortie a dit qu'Hydro-Québec avait besoin des 2 projets pour aller de l'avant.

Si c'est le cas, alors aux 25 éoliennes de Saint-Valentin, il faudra y ajouter les huit de 3 MW de Saint-Cyprien, presque aussi hautes que la Place Ville-Marie. Puis, comme ça se fait partout ailleurs, les promoteurs n'auront ensuite de cesse que de multiplier le nombre d'infénales aérogénérateurs essayant de les placer partout où ils trouveront des possibilités.

Les conséquences sont prévisibles. Il ne s'agira plus de mon seul petit boisé mais aussi de tous les autres.

Les gens d'ici et des alentours parlent déjà de vendre pour se protéger de ces invasions. Ils n'ont plus aucune confiance en ce gouvernement qui les sacrifie afin de pouvoir maintenir économiquement et artificiellement les populations des zones gaspésiennes.

Comment pouvons-nous laisser faire ça !

A L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE :

Je suis tombée dernièrement sur le:

«RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE»

Du Département de la Haute Corse pour les Communes de PATRIMONIO et de Ville DI PETRABUGNO en 2003. Il sera joint à ce mémoire en annexe.

L'équivalent de notre BAPE.

Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et j'en suis encore secouée. Tout est identique à ce qui se passe ici. Pareil chez les Espagnols, les Danois, les Allemands, les Américains etc..

AU NIVEAU DE L'ÉTUDE D'IMPACT:

- Imprécise
- Présente des insuffisances
- Des non-dits
- Photomontages ne reflètent pas la réalité
- Sur le fond, sont absents du dossier :
 - des éléments techniques importants;
 - les aspects financiers
 - les aspects environnementaux
 - les aspects règlementaires.
 - les pylônes et lignes à haute tension
 - imprécision sur les données du vent
 - les nappes phréatiques

ON Y DÉNONCE ou Y PROPOSE :

- L'absence de consultation et de concertation
- L'absence de réunions publiques consultatives
- La nécessité d'une réflexion globale sur la politique énergétique
- La défiguration du paysage condamnant des sites remarquables
- La façon dont les mesures du vent ont été faites
- Les perturbation radio et TV
- La diminution de la valeur foncière des biens (indemnisations)
- Dépôt de garantie pour le démantèlement pas précisé dans l'étude

Parlant de la **VALEUR FONCIÈRE DES TERRAINS ET HABITATIONS:** la Commission nous dit:

«Les éoliennes font hésiter, puis repartir ailleurs, ceux qui voudraient s'installer

dans le secteur. Les agents immobiliers, et les spécialistes de la question le confirment : la valeur des terrains et des maisons concernés ainsi que les loyers chutent au voisinage de ces parcs éoliens. Le peuplement de la région concernée a tendance à stagner voir à diminuer, les projets immobiliers sont abandonnés. Ainsi pour les habitants de proximité, l'impact économique et humain sera donc très défavorable.»

«A 500 mètres (et moins) d'un aérogénérateur industriel, aucune habitation n'est plus vendable. **Les spécialistes considèrent qu'il faut quelques kilomètres pour que la décote immobilière devienne pratiquement nulle.** Dans une telle zone, la décote passe de 100% à environ 0% de façon grossièrement proportionnelle. Cette chute de valeur traduit directement la détérioration du cadre de vie : le tout occulté dans le dossier.»

«L'expérience montre que les riverains des machines attaquent au civil pour trouble de jouissance et de voisinage le maire, le préfet et le promoteur pour demander l'abandon du projet sinon le rachat total avec forte indemnité de leur habitation.» p.27

Pour les **ASPECTS POLITIQUES:**

«Ce qui peut gêner l'observateur et créer un conflit d'intérêts de la nature de celui généré par le projet, c'est la prééminence de l'initiative économique privée qui peut tendre à privilégier la rentabilité financière immédiate sur les aspects environnementaux.»

«..."*la justification des sites retenus*" est totalement déconnectée des préoccupations environnementales, les facteurs environnementaux n'étant "*pris en compte qu'une fois le choix des sites (...) effectué*"» p.32

L'éolien « ***n'est qu'un alibi écologique, source de profit*** » p.43

Sur **LA MORTALITÉ DES OISEAUX :**

«Le rapport du Dr Lekuona est très pessimiste quant à la mortalité des oiseaux induite par les parcs éoliens en Espagne.»

«Ce rapport fait état d'une mortalité de 19,43 oiseaux par éolienne et par an. Ce qui sur 30 ans, durée de la concession représenterait pour la seule Espagne, 15.000.000 d'oiseaux détruits ! Soit 8.743 pour le seul site des Hauts de Bastia au lieu des 90 escomptés.» p.21

Concernant **LES NUISANCES VISUELLES :**

Madame Marie Odile Guth, directrice de la nature et de l'environnement spécifiait:
«*de tous les impacts environnementaux induits par l'éolien, l'impact visuel mérite*

à lui seul une attention particulière. L'implantation d'un parc éolien suppose en effet une transformation plus ou moins importante du paysage selon la nature de celui-ci (paysage naturel, zone industrielle, par exemple). C'est pourquoi on doit pour chaque site potentiel se poser la question de la capacité d'intégration d'un parc éolien au site d'accueil.»

« la conviction que la question de l'impact paysager n'est pas entièrement subjective » Pourquoi partout /.../ tant d'associations se battent-elles contre les outrages au paysage que constituent les implantations anarchiques d'éoliennes ?»

Benoit Hopquin du journal «Le Monde» en parlant de l'Aude :

« L'érection anarchique de gigantesques rotors, d'abord bien accueillis, entraîne aujourd'hui une opposition grandissante ». p.23

Sur **L'EXPOSITION AUX INFRASONS :**

«Les animaux sauvages, beaucoup plus sensibles et réceptifs, désertent définitivement les zones industrielles que sont les forêts d'aérogénérateurs ».

«Les Fédérations de chasseurs s'élèvent vigoureusement dans les régions concernées (Tarn, Hérault, etc..) contre les machines. Il en est de même en Corse »

«D'autre part, y compris chez l'homme, des phénomènes de résonance peuvent intervenir entre certaines fréquences de ces infrasons et la fréquence du rythme cardiaque pouvant entraîner des dommages cardio-vasculaires. » p.21

XX

LES SUITES DE CE RAPPORT DÉFAVORABLE.....

Refusé en 2003 et 2004, les promoteurs n'ont pas pour autant abandonné, comme partout ailleurs dans le monde, ils ont récidivé.

MISE EN SERVICE EN JUIN 2007

PARC ÉOLIEN DE PATRIMONIO POUR UNE PUISSANCE DE 11500 KW
5 ÉOLIENNES D'UNE PUISSANCE DE 2.8KW

CE N'EST QU'UN DÉBUT



LES LOBBYS DE L'ÉOLIEN SONT TRÈS PUISSANTS À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUE VOUS CROYEZ AVOIR UN QUELCONQUE
POUVOIR FACE À CES LOBBYS ET FACE À L'AVEUGLEMENT DE NOTRE
GOUVERNEMENT?

CROYEZ-VOUS VRAIMENT POUVOIR LEUR FAIRE ENTENDRE RAISON ?

CROYEZ-VOUS RÉELLEMENT QUE CET EXERCICE POPULAIRE OU CHACUN Y MET
TOUTE SA FERVEUR PEUT AVOIR UNE QUELCONQUE INFLUENCE SUR CE QUI
NOUS SEMBLE TOUT JOUÉ D'AVANCE ?

S'IL VOUS PLAÎT DITES-NOUS OUI !

RAPPORTS DU BAPE DEPUIS 1997

LISTE TRÈS PARTIELLE D'AVIS DE CONSTATS ET DE COMMENTAIRES DONNÉS
PAR LES COMMISSAIRES AU BAPE DEPUIS 1997 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ
RESPECTÉE PAR NOS DÉCIDEURS.

BAPE RAPPORT 109 FÉVRIER 1997 GASPÉSIE :

- "...la commission recommande que le projet ne soit **pas réalisé en milieu habité**
- "finaliser l'étude d'impact jugé incomplète sur ...l'étude de bruit, ...sur les effets sur les pratiques agricoles, ...sur la faune aviaire..."
- "que les activités de démantèlement prévues à la fin du contrat avec H.Q. soient complètes, **y compris l'équipement souterrain et les bases de béton**, /.../un fond de démantèlement devrait être constitué par le promoteur et déposé en garantie afin d'éviter le transfert de responsabilités vers les proprio fonciers..."

BAPE RAPPORT 190 MARS 2004 MONTS COPPER ET MILLER À MURDOCHVILLE :

- "La consultation devrait se faire **en amont....**"

BAPE RAPPORT 217 SEPTEMBRE 2005 BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU :

- "fixer un cadre de négociation qui s'appliquerait uniformément aux propriétaires fonciers dont le terrain est convoité /.../ déterminer les formes de redevances ou de compensations que les municipalités pourraient obtenir de ce développement."
- "**Une étude devrait** porter en outre sur les limites de la capacité d'intégration de la filière éolienne au réseau électrique québécois ainsi que sur les conditions optimales d'une telle intégration."
- "Sur le plan écologique, la commission est d'avis que le promoteur devrait faire un suivi environnemental d'une durée minimale de 3 ans..."
- "**le développement de la filière éolienne au Québec se fait de façon précipitée et que certains ont qualifié d'anarchique** /.../ il y a lieu de répondre à certaines questions avant d'aller de l'avant avec l'évaluation environnementale de futurs projets de parcs éoliens./.../ définir un cadre de négociation".
- "le Ministère des Affaires Municipales et des Régions devrait encadrer davantage le développement de l'énergie éolienne /.../ en réponse aux préoccupations du milieu. "

- "la constitution d'un fonds destiné à couvrir les coûts des travaux de démantèlement /.../ devrait être obligatoire et faire l'objet d'une fiducie..."

BAPE RAPPORT 232 SEPTEMBRE 2006 MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

- "le projet tel que présenté dans sa version la plus récente **ne peut être réalisé**. Il contrevient clairement à la réglementation en vigueur de la MRC de Rivière du Loup, au point où le tiers des éoliennes y dérogent /.../ élargir la zone d'étude, tenir compte des contraintes du milieu humain et biophysique et **le développer en concertation avec la population et les autorités locales**."

- "ce projet représente un risque pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture et ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté".
- "...**absence de concertation avec la communauté**".
- "Le modèle actuel d'implantation de parcs éoliens fait en sorte qu'un promoteur se réserve un territoire à priori rentable **sans consulter les municipalités, les MRC ou autres instances locales et régionales**. Ces dernières ne seront informées de la localisation précise du projet qu'au moment où il sera, dans les faits, largement prédéfini par les ententes intervenues entre les propriétaires terriens et le promoteur. /.../ Des ajustements sont nécessaires au processus qui mène à l'implantation de parcs éoliens en terres privées..."
- "Ce programme de suivi devrait inclure la mesure des infrasons./.../ souhaitable que le Ministère du Développement Durable /.../ conjointement avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, **mène une étude** sur les effets des infrasons."
- "le calcul des redevances tirées de l'exploitation d'une ressource naturelle collective /.../ devrait refléter d'une part, la valeur de l'activité économique généré par le parc et d'autre part, les nuisances et les pertes potentielles..."
- "...La commission est d'avis que ce **fonds de démantèlement** devrait faire l'objet d'une fiducie et être alimenté par une cotisation annuelle **dès la mise en service du parc éolien**."

BAPE RAPPORT 233 SEPTEMBRE 2006 MRC DE MATANE

Pierre André, président de la commission

- "...en raison de la grande préoccupation des participants au BAPE à l'égard de la croissance fulgurante des parcs éoliens /.../ la commission propose un meilleur encadrement de ce développement /.../ élaborer des plans régionaux de développement de la filière éolienne qui seraient définis de concert avec la population".
- "...le développement de la filière éolienne au Québec devrait être mieux encadré, en particulier pour les terres privées."
- "...prendre en compte les effets cumulatif des projets actuels et à venir /.../ Il en va de l'acceptabilité sociale, écologique et économique des projets éoliens."
- "...une entente devrait être conclue entre la municipalité et le Groupe Axor avant l'éventuelle autorisation du projet ..."
- "...le Groupe Axor devrait privilégier les emplacements les plus éloignés des résidences."
- "...les éoliennes situées en milieu agricole devraient être localisées prioritairement sur des sols à faible potentiel, en bordure des champs ou des chemins existants..."
- "...favoriser les zones de plus faible sensibilité visuelle."
- **"...une étude visant les répercussions des éoliennes sur la valeur de revente des propriétés devrait être réalisée..."**
- "...montant requis visant à couvrir les frais d'un éventuel **démantèlement**. La Commission est d'avis que de telles garanties doivent être exigées /.../ **dès la première année d'exploitation.**"
- **"...l'accès à l'information** sur les contrats types /.../ devrait être de mise. L'information devrait être facilement accessible à la population..."
- "...le gouvernement du Québec devrait dans les meilleurs délais, **encadrer** le développement d'éoliennes au Québec sur les **terres privées** et définir, de concert avec la population, des plans régionaux de développement de l'éolien."

BAPE RAPPORT 238 FÉVRIER 2007 CARLETON-SUR-MER

- "...il n'y a pas eu d'analyse globale et intégrée du projet de parc éolien de Carleton-sur-Mer puisque la **ligne électrique à 230KV** requise pour relier le parc au réseau d'Hydro-Québec n'a pas été évalué dans l'étude

d'impact. La commission considère une telle ligne comme une composante indissociable du projet et elle incite le gouvernement à s'assurer de l'inclusion future de toutes les composantes des projets éoliens dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale."

- "...l'examen à la pièce des projets éoliens tel qu'il se pratique actuellement ne favorise pas une approche planifiée, intégrée et concertée du développement éolien au Québec."
- "...plusieurs enjeux communs à l'ensemble des projets éoliens au Québec ne peuvent être **traités que dans le cadre d'un examen global.** /.../ l'harmonisation des réglementations, de la protection des paysages, de l'harmonisation du développement éolien et touristique, de la recherche d'un partage des revenus favorisant davantage le développement régional et local et de l'impact cumulatif des nouvelles lignes de transport d'électricité..."
- "...le gouvernement du Québec a récemment formé un **comité interministériel sur l'éolien**, chargé notamment de l'**harmonisation réglementaire des MRC, du financement des projets, des partenariats** ainsi que de la consultation et de la participation des autochtones. Il a annoncé, en février 2007, une série de mesures destinées à améliorer les conditions entourant le développement de la filière éolienne. Ces mesures visent à assurer la transparence, l'acceptabilité sociale des projets et leur harmonisation avec les activités présentes et à venir dans le milieu d'accueil."
- "...large consultation serait souhaitable /../ réflexion sur le développement de la filière éolienne en fonction d'une vision globale et intégrée. /.../ faciliterait l'**implantation harmonieuse et cohérente** des projets..."
- "...la commission constate que les projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec contribuent significativement à l'économie de la région durant la période d'implantation. Néanmoins, durant la période d'exploitation, il serait nécessaire que les règles d'encadrement fassent en sorte que le **partage des revenus** contribue davantage à la prospérité régionale et au développement économique durable des communautés locales, tout en favorisant une juste compensation des municipalités qui subissent des impacts."
- "Cependant, la constitution d'un fonds de **démantèlement dès la première année d'exploitation** serait souhaitable pour rassurer la population."

BAPE RAPPORT 255 DÉCEMBRE 2008 GROS-MORNE ET MONTAGNE SÈCHE

- "...ligne de transport d'électricité à 230kv dont la réalisation relève de la Société d'État et n'est **pas assujettie à la procédure d'évaluation** et d'examen des impacts sur l'environnement."
- "...démantèlement des parcs éoliens /.../ retrait des éoliennes et des transformateurs, l'arasement de la couche supérieure des bases de béton au pied des éoliennes ainsi que l'enlèvement des lignes électriques et du poste de raccordement. /.../ le promoteur s'engage à constituer un fond /.../ **provisionné à partir de la 11e année d'exploitation.**"!!!
- "...audience générique aurait été souhaitable..."
- "...les promoteurs... devraient obligatoirement prévoir une marge de manoeuvre pour le repositionnement éventuel d'éoliennes."
- "...selon la commission, l'état d'avancement des projets au moment de la tenue des portes ouvertes n'aurait **pas permis une contribution significative des population locales à la définition des enjeux et des contraintes du milieu** ainsi qu'à la discussion des pistes de bonification.

Dans les circonstances, **ces populations réagissent davantage aux projets /.../ qu'elles n'agissent sur eux...**".

- **"...il n'y a pas eu d'informations ni de consultations de la population par les autorités municipales."**
- "En raison de la quiétude des lieux de villégiature et parce que le bruit des éoliennes est différent de celui qui existe à ces endroits, la commission d'enquête constate que, même si le bruit des éoliennes était en deçà du critère de 40dBA du MDDEP, il pourrait être clairement audible et **entraîner une gêne** pour les villégiateurs résidant à l'intérieur ou en bordure des parcs éoliens. Elle constate également que la gêne serait **plus grande si les éoliennes étaient visibles.**"

BAPE RAPPORT 267 MARS 2010 MRC DE L'ERABLE

- "...le projet fait l'objet d'une **controverse** dans son milieu d'accueil, soit dans les 3 municipalités où des éoliennes sont prévues ainsi que dans des municipalités limitrophes de la MRC..."

- "...elles seraient implantées en altérant le paysage ainsi que l'ambiance sonore."
- "...**contexte de surplus d'électricité** prévu pendant plusieurs années et ce, à un coût de revient relativement élevé."
- "...,,apporterait des redevances locales plus faibles que d'autres projets..."
- "...des **impacts psychosociaux** pourraient perdurer dans la communauté, /.../ la population a été **tardivement informée et consultée...**"
- "...importance, pour les promoteurs, de tenir des **consultations préalables** bien avant celles du BAPE. /.../

Les municipalités qui ont appuyé le projet auraient eu avantage à être vigilantes à cet égard. Le MDDEP devrait examiner, en collaboration avec le MAMROT, la **pertinence d'accélérer la prise en considération des principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit la Loi sur le Développement durable.**"

- "Des doutes persistent quant à l'ampleur des retombées économiques du projet".
- "...la présence des éoliennes pourrait, éventuellement avoir une **influence négative sur la valeur marchande des résidences, principales ou secondaires,** situées à proximité. /.../ cette situation entraînerait une réduction de la valeur du rôle d'évaluation foncière de certaines municipalités."
- "...**un référendum** constitue une option à considérer pour un conseil municipal qui veut communiquer au décideur gouvernemental la position réelle de sa population sur le projet."

NOUS SOMMES EN 2011 **QUELS SONT LES RÉSULTATS DE TOUTES CES** **CONSULTATIONS ?**

- Depuis 1996, le gouvernement permet toujours l'installation de centrales éoliennes en milieu habité !

- Les fonds de démantèlement demeurent exigés à la 11e année d'exploitation !
- Les études d'impacts sont toujours très incomplètes étant faites par les promoteurs.
- Les études d'impacts n'incluent toujours pas les pylônes et lignes à haute tension dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale;
- Les nombreuses études recommandées au fil des ans et portant sur l'impact des projets éoliens sur :
 - . la valeur de revente des propriétés;
 - . les infrasons et sons de basses fréquences;
 - . sur les limites de la capacité d'intégration de la filière au réseau électrique québécois;
 - . sur les effets cumulatifs de tous ces projets sur l'avifaune et les chiroptères;
 ne sont toujours que des intentions.... même après toutes ces années;
- À Rivière-du-Loup on suggérait que le projet ne soit pas réalisé dans sa dernière version et il a été réalisé !
- A chacun de ces rapports la commission relève le peu ou carrément l'absence de consultation et de concertation faite auprès des populations concernées, et rien n'a changé, la population est toujours ignorée et ne peut intervenir qu'au moment où tout est conclu;
- Plusieurs suivis environnementaux ont été suggérés, quels en sont les résultats concrets ?
- Le MAMROT et autres ministères n'encadrent toujours pas le développement éolien en réponse aux préoccupations du milieu;
- On continue d'implanter des centrales industrielles éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec;
- Les distances séparatrices ne tiennent toujours pas compte des dernières recherches en matière de santé et ne respectent en aucun cas le simple principe de précaution;
- L'accès à l'information n'est toujours pas respecté, les contrats signés en cachette ne sont jamais présentés ouvertement aux municipalités et à la population avant tout début de démarchage. La teneur des projets, leurs emplacements, leur importance et leurs projections pour le futur sont toujours tenus secrets. D'ailleurs il n'y a qu'à voir la difficulté qu'éprouve le

BAPE à recevoir les documents demandés pendant ses audiences et ce autant auprès des promoteurs qu'auprès de toutes les instances gouvernementales;

- Dans le cas du Projet éolien de Saint-Valentin il est clair qu'il est relié au projet de Saint-Cyprien, ne serait-ce que pour les lignes à haute tension et leurs pylônes. On ne peut que constater le silence à ce sujet et ce malgré les mises en garde répétées du BAPE sur le développement à la pièce;
- Il n'y a toujours pas eu d'harmonisation des réglementations entre les différentes MRC. Toujours pas eu d'examen global des enjeux communs à l'ensemble des projets.
- Il n'y a toujours pas eu de "large consultation", ni de large réflexion sur ce développement anarchique.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire,

Sans acceptabilité sociale si ce projet va de l'avant, comment pourrions-nous continuer à croire en nos gouvernements et en ses instances ?

**« SI LE CITOYEN SE SENT DÉPOSSÉDÉ
DE SA DÉMOCRATIE, C'EST QU'IL L'EST »**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

PROJET DE SAINT-VALENTIN

PAR

JOANE MC DERMOTT

LE

LUNDI 28 MARS 2011